

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2024-18

En exercice 17

Présents 16

Votants 16

Séance du 8 avril 2024

Date de la Convocation

25 mars 2024

Date de l'affichage

25 mars 2024

Objet de la délibération

Tarifs locations des salles
 communales

L'an deux mil vingt-quatre,
 et le huit avril,
 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
 sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion
 ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD,
 François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie
 PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis
 ROCHET, Irène ROUCHE

Absent : Thomas GAND

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réactualiser les tarifs de locations des salles communales de Val-Sonnette afin de les harmoniser sur l'ensemble de la commune en fonction du public pouvant être accueilli et de les simplifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs selon la grille ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2024 :

Communes déléguées	Nombres de personnes autorisés dans la salle	Tarifs		Associations	
		Habitants de VAL-SONNETTE	Extérieurs	Intercommunales	Extérieures CC

Grusse

Salle de convivialité	60	110	170	110	170
Terrain des fêtes		100	-	-	-

Pour : unanimité

Vincelles

Salle du Haut + coin cuisson	40	80	-	80	140
Grande salle + cuisine	100	150	-	150	210
Salle des commissions	Réservée aux réunions et ateliers				

Pour : unanimité

Vercia

Salle des fêtes	150	225	350	225	350
-----------------	-----	-----	-----	-----	-----

Pour : 12 Abstention : 2 NPPV : 2

Terrains communaux AICA des Trois Ruisseaux et AICA de l'Amicale des chasseurs du vignoble				100 €/an	
--	--	--	--	----------	--

Pour : 15 NPPV : 1

Associations de Val-Sonnette : gratuité pour l'ensemble des manifestations y compris pour l'Espace Val-Sonnette à Vincelles, salle du bas uniquement et la salle de conviv refacturation à l'association selon les modalités définies dans la délibération n°2018-53.

Autres associations : gratuité pour les activités non lucratives et/ou à destination ou bénéficiant aux habitants de la commune.

Pour : unanimité

A l'unanimité :

- **FIXE** les modalités de location des salles communales comme énuméré ci-dessus.
- **DIT** qu'en cas de recueillement familial à la suite d'un décès d'une personne liée à la commune les salles seront mises à disposition gracieusement.
- **FIXE** le montant de la caution à 350€ pour toutes les locations.
- **FIXE** le montant de la location des tables et bancs de buvette à 3€/weekend la table avec ses deux bancs pour les habitants de la commune. Chaque jour supplémentaire sera facturé 3€/jour.
- **DIT** que toute autre demande ne rentrant pas dans ce cadre sera étudiée lors des réunions hebdomadaires de la Maire et des Adjoints de Val-Sonnette qui pourront en définir les modalités pratiques et financières et en rendront compte lors du conseil municipal qui suivra.
- **ANNULE** la délibération n° 2022-43 du 8 novembre 2022
- **DIT** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2024

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 08/04/2024
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

